

Liste des stupéfiants inclus au Tableau II

ACÉTYLDIHYDROCODÉINE

CODÉINE (3-méthylmorphine)

DEXTROPROPOXYPHÈNE ((+)-diméthylamino-4 méthyl-3 diphényl-1,2 propionyxy-2 butane)

DIHYDROCODÉINE

ETHYLMORPHINE (3-éthylmorphine)

NORCODÉINE (N-déméthylcodéine)

PHOLCODINE (morpholinyléthylmorphine); et

Les isomères des stupéfiants inscrits au Tableau, sauf exception expresse, dans tous les cas où ces isomères peuvent exister conformément à la désignation chimique spécifiée;

Les sels des stupéfiants inscrits au présent Tableau, y compris les sels de leurs isomères visés ci-dessus, dans tous les cas où ces sels peuvent exister.